

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

MAIRIE DE BERTRANCOURT

N° PV : 07 / 2026

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 11 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Bertrancourt dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Lolita DELEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :11

Date de convocation du Conseil Municipal 02/09/2026

| Conseillers        | P         | A          | POUVOIR A        | P         | A |
|--------------------|-----------|------------|------------------|-----------|---|
| Lolita DELEAU      | X         |            |                  |           |   |
| Sylvie BRIDOUX     | X         |            |                  |           |   |
| Stephen CAILLEREZ  | X         |            |                  |           |   |
| Nadège RENARD      | X         |            |                  |           |   |
| Vincent JASIAK     | X         |            |                  |           |   |
| Jérémie MONTIGNY   | X         |            |                  |           |   |
| Violette LECOULTRE | X         |            |                  |           |   |
| Gaëlic PICQUE      | X         |            |                  |           |   |
| Léa SAVREUX        |           | X          | Lolita DELEAU    | X         |   |
| Patrick SCHRICKE   | X         |            |                  |           |   |
| Sophie HOURDEAU    | X         |            |                  |           |   |
| <b>TOTAL</b>       | <b>11</b> |            |                  |           |   |
| Quorum             | 6         | <b>OUI</b> | Nombre de Voix : | <b>11</b> |   |

#### Installation du Conseil

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Lolita DELEAU, maire,

Gaëlic PICQUE a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal dans les conditions suivantes

|             |         |
|-------------|---------|
| Pour        | 11 voix |
| Contre      | 0 voix  |
| Abstentions | 0 voix  |

#### ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal du conseil du 05 juin 2026**
- **Taxe d'aménagement**
- **Projets pour les années à venir**
- **Adhésion au groupement de commandes avec la Communauté de Communes**
- **Subvention à l'association « Bridge of Hope »**
- **Questions diverses**

#### ➤ **Approbation du procès-verbal du conseil du 05 juin 2026**

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal a été joint dans le mail contenant la convocation et la note de synthèse. Elle demande s'il y a des observations sur ce PV.

*Madame le Maire demande, suite à plusieurs remarques sur ce PV, à chacun d'assumer les propos tenus lors des réunions de conseil. En cas de problème à l'avenir, les réunions de conseil seront enregistrées.*

Votes pour : 11 – contre : 0 – abstention : 0

### ➤ **Taxe d'aménagement**

La taxe d'aménagement est un impôt local dû pour toute construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiment nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable).

La délibération du 21 novembre 2014 portait le taux de la taxe d'aménagement sur le territoire à 5% ce qui représente l'un des plus hauts taux sur le territoire de la Communauté de Communes. (ce taux équivaut à celui de la commune d'Albert). Même à Acheux-en-Amiénois, la taxe d'aménagement est à 4%.

Afin de permettre aux habitants de réaliser des travaux (de construction, d'agrandissement...) à un taux plus raisonnable, Madame le Maire propose de passer ce taux à 2% à compter du 1er janvier 2027.

Votes pour : 9 – contre : 0 – abstention : 2

### ➤ **Projets pour les années à venir**

Madame le Maire soumet aux membres du conseil municipal plusieurs projets pour les années à venir afin d'obtenir dans un 1<sup>er</sup> temps un accord de principe.

- Le revêtement de l'allée principale du cimetière et création de places de parking pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite ; ce projet peut obtenir 35% de subvention DETR et 30% du département ; une demande sera également adressée à la Communauté de Communes dans le cadre du fonds de concours.

Les conseillers municipaux acceptent que les demandes de devis et études de subventions soient lancées à l'unanimité.

- L'aménagement du terrain du city stade ;

Une proposition nous a été faite par la Fédération Nationale des chasseurs pour une opération cofinancée par l'office Français de la Biodiversité et de la Région Hauts de France qui consiste en la plantation de haies et de vergers pour les communes. Ils proposent donc de nous mettre gratuitement à disposition des plants d'arbustes avec protections, supports de communication et supports pédagogiques. La commune devra s'engager à assurer la bonne gestion et la préservation des haies ou vergers plantés. Un kit « Haies » se compose de 100 plants et un kit « verger » de 15 arbres fruitiers et de 10 arbres d'accompagnements. Les membres du conseil acceptent de passer la commande des kits à l'unanimité.

Dans un second temps, Madame le Maire propose d'installer des jeux pour les plus jeunes enfants avec balançoire, toboggan et jeux à ressorts ou autres sujétions. Les conseillers acceptent de lancer des demandes de devis qui seront présentés lors d'une prochaine séance. Les subventions à solliciter seront étudiées.

- Voiries communales ; Dans le cadre de l'entretien du domaine public, Madame le Maire propose de réaliser des travaux de réfection des voiries communales, notamment pour traiter les dégradations de surface telles que les nids-de-poule. Cette intervention vise à garantir la sécurité des usagers et à préserver la qualité du réseau routier communal. Monsieur SCHRICKE propose également la pose de mortier sur le fil d'eau. Ces projets feront également l'objet de demande de devis et d'étude des subventions

- Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils pensent à d'autres travaux à réaliser :
- Madame Hourdeau propose de renforcer l'éclairage public pour la « Rue de Louvencourt »
- Monsieur SCHRICKE rappelle un projet de l'année dernière visant à ajouter des caméras de vidéo protection sur la place ainsi qu'au cimetière et au city stade.

### ➤ **Adhésion au groupement de commandes avec la Communauté de Communes**

La communauté de communes du Pays du Coquelicot lors de sa séance du 22 juin 2026 a délibéré pour un groupement de commande publique pour la réalisation de travaux de voirie.

Suite aux travaux au cimetière et les voiries communales abordées ci-dessus, Madame le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes afin d'étudier les propositions faites par la communauté de communes. Pour cela, la commune doit désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement. Monsieur Stephen CAILLEREZ et Monsieur Vincent JASIAK sont respectivement nommés titulaire et suppléant.

Les membres du conseil, à l'unanimité, autorisent Madame le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

➤ **Subvention complémentaire à l'association « Bridge of Hope »**

L'association « Bridge of Hope » a financé totalement les forains pour la fête communale. La subvention votée au budget s'élevait à 150€ ce qui ne permet pas de compenser la somme dépensée.

Mme JASIAK nous a fourni un état des dépenses effectuées qui s'élèvent à 2 045€. Madame le Maire propose donc d'attribuer une nouvelle subvention d'un montant de 1 900€ dont 1 500€ proviendra de la subvention accordée au Comité des Fêtes aujourd'hui dissout.

Un virement de crédits sera donc nécessaire pour ajouter 400€ sur le compte C/6574 du budget. Ce montant sera prélevé du compte C/61521.

Votes pour : 9 – contre : 1 – abstention : 1

➤ **Don du Comité des fêtes**

M. Hourdeau a proposé d'affecter le solde du compte du comité des fêtes à un don à la commune pour l'achat de plaques commémoratives portant les noms des morts pour la France, destinées au monument aux morts.

Un devis a été établi par ses soins chez l'entreprise Dessein pour un montant de 3 357 €. Ce don doit être soumis au conseil municipal pour acceptation. Selon M. Hourdeau, le conseil municipal ne peut pas le refuser.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un courrier recommandé a été transmis à M. Hourdeau pour un entretien amiable afin de discuter de la dévolution de l'actif, qui est limitativement fléché vers ce projet communal pour le "numéraire" et pour une association locale pour le matériel (dont le président est le même que celle dissoute). Dans ce cadre, Madame le Maire souhaite reporter ce vote à une réunion ultérieure en attendant l'échange avec M. Hourdeau prévu le 16 septembre prochain.

➤ **Questions diverses**

❖ **Echanges sur les fêtes de fin d'année**

La dissolution du comité des fêtes soulève plusieurs interrogations pour l'organisation des festivités de fin d'année.

Voici les points à étudier :

- **Budget alloué** : Les années précédentes, la commune attribuait 23 € par enfant et 23 € par aîné. Faut-il maintenir ces montants ? Les membres du conseil s'accordent pour le maintien de ces montants
- **Modalités d'achat** : La commune prendra en charge l'achat des cadeaux, des colis ou des cartes cadeaux.
- **Organisation d'un événement** : Une fête à la salle du « café de la Jeunesse » pourra être organisée.
- **Partenariat associatif** : La Présidente de l'association *Bridge of Hope* est favorable à l'idée de s'associer à la commune pour l'organisation de cet événement.

❖ **Comité des fêtes**

Comme évoqué précédemment un courrier a été adressé à M. Hourdeau pour un rendez-vous, relatif à la dissolution du comité des fêtes. M. Hourdeau évoque souvent une relation avec la préfecture dans le cadre de cette dissolution. Or, la préfecture a pour seule mission d'assurer le greffe des associations. Il n'entre pas dans ses attributions d'exercer un contrôle de légalité sur leur fonctionnement interne.

Par ce rendez-vous, Madame le Maire souhaite avant tout privilégier la voie de la médiation. Elle demande à obtenir les comptes des trois dernières années, au regard des subventions versées par la commune et en l'absence de tout contrôle les années précédentes. Elle demande également à ce que l'intégralité du matériel et le solde du compte soit reversé à la commune, principal financeur du comité.

En fonction des réponses apportées par M. Hourdeau et/ou de sa présence à cet entretien, la commune s'interrogera sur l'opportunité d'aller devant le juge judiciaire pour contester les modalités de la dissolution, et notamment la ventilation de l'actif. Dans ce cas, le conseil sera de nouveau convoqué afin d'autoriser la commune à prendre un avocat pour déposer une requête devant le tribunal judiciaire.

❖ **Autres questions diverses**

- Madame Hourdeau s'interroge sur la fête prévue le 18 septembre prochain à la chapelle et demande si celle-ci est désacralisée. La chapelle est en effet sacralisée mais tous les édifices religieux peuvent être ouverts et visités pendant les journées du patrimoine
- Monsieur Schricke demande à voir les arrêtés du Maire donnant délégation aux adjoints
- Madame Hourdeau demande de surveiller le nombre d'enfants scolarisés à l'école de Mailly dans la demande de participation du SISCO ; la prochaine nous parviendra en 2027 (pour l'année scolaire 2026-2027)
- Monsieur Schricke demande de mettre en place, en début de réunion, un récapitulatif des décisions prises par le Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40

Le Maire



Le secrétaire